

Arrêté ministériel n° 83-008 du 25 janvier 1983 portant modification à la composition des tableaux des substances, plantes et produits vénéneux

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	25 janvier 1983
Publication	Journal de Monaco du 28 janvier 1983 ^[1 p.3]
Thématique	Santé publique - Général

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/1983/01-25-83-008@1983.01.29>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu la loi n° 890 du 1er juillet 1970 sur les stupéfiants ;

Vu la loi n° 1029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie ;

Vu l'arrêté ministériel n° 81-333 du 7 juillet 1981 fixant le régime des substances, plantes et produits vénéneux ;

Vu l'arrêté ministériel n° 82-479 du 6 octobre 1982, modifié, fixant la composition des sections 1 et 2 des tableaux des substances, plantes et produits vénéneux ;

Article 1

Voir l'annexe de l'arrêté ministériel n° 82-479 du 6 octobre 1982

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 28 janvier 1983

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1983/Journal-6540>